

Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2014.836**

Séance publique du

27 janvier 2014

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20140127-41847a-DE-1-1_0
Date de signature : 28/01/14
Date de réception : jeudi 30 janvier 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : DISPOSITIF AIDES AUX VACANCES ET LOISIRS 2014 POUR LES ENFANTS ET FAMILLES AIXOISES.

Le 27/01/14 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 21/01/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Laurent DILLINGER à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Alexandre GALLESE à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. André GUINDE, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire :

Mme Dahbia BENNOUR donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante
Service Enfance
JC 9811

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 27/01/14

RAPPORTEUR : Mme Dahbia BENNOUR

Nomenclature : 8.2 Aide sociale

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : DISPOSITIF AIDES AUX VACANCES ET LOISIRS 2014 POUR LES ENFANTS ET FAMILLES AIXOISES. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis plusieurs années, le dispositif d'aide aux départs en vacances et d'accès aux loisirs a beaucoup évolué pour adapter ses formules et proposer des actions conformes aux besoins des familles aixoises, identifiés lors des réunions de concertation ainsi que lors des bilans avec les partenaires associatifs et structures de proximité.

En ce sens, il constitue une réponse très attendue par les structures et les familles, nombreuses ou en difficulté, représentant un outil éducatif ainsi qu'un levier pédagogique pour permettre aux jeunes et aux familles de se responsabiliser.

Ainsi, la participation de la Ville aura permis en 2013, en partenariat avec les équipements de proximité, d'accompagner les départs en séjours pour des enfants et jeunes Aixois pendant les vacances de printemps, d'été, Toussaint et de Noël.

Ce sont aussi plus de 1500 journées d'accueil en centres de loisirs qui ont été aidées, et une vingtaine de sorties éducatives organisées au bénéfice de plus de 650 enfants et jeunes.

Enfin, les séjours familiaux, en week-end ou à la semaine, au printemps, en été ou en décembre ont poursuivi leur développement avec des destinations diversifiées à la montagne ou en campagne.

Au total, plus d'un millier de personnes ont bénéficié d'une aide au départ en centres de vacances, ou d'accès à un accueil de loisirs, de sorties éducatives ou encore d'un premier départ en séjour familial.

Le dispositif «Aide aux Vacances et Loisirs» consiste pour l'année 2014 en une continuité des aides à apporter aux familles, tout en évoluant, en concertation avec celles-ci et en partenariat avec les acteurs de terrain, sur les besoins à satisfaire (séjours familiaux et sorties à thème) ou à adapter (séjours collectifs jeunes).

Le montant prévu au budget prévisionnel de la Direction pour l'année 2014 est de 170 000 € et se décline de la façon suivante :

1 - Émission des chèques A.L.S.H, préservant l'accès aux loisirs de proximité.

Destinée aux familles nombreuses ou démunies, cette aide individuelle s'élève à 3,50 € par jour pour une durée maximale de deux semaines (10 jours).

En 2014, sa valeur restera inchangée, et en regard du quota des années précédentes, ce sont près de 2000 journées qui seront financées sur l'enveloppe globale.

2 - Émission de chèques partenaires, vacances séjours spécifiques

Dans le cadre d'un projet global, afin d'encourager le départ des jeunes des quartiers, il s'agit de poursuivre le partenariat avec les centres sociaux et équipements de proximité qui donne lieu à des départs accompagnés par l'encadrement habituel de ces structures.

Cette formule, valorisante sur le plan éducatif et rassurante pour les familles, est financée à hauteur de 35 € par jour, et accompagnée par le Service Animation en coordination et méthodologie de projet.

3 - Émission de chèques familles, en partenariat avec les équipements de terrain.

Initiée depuis plusieurs années, cette action revêt un caractère éducatif indéniable sur le plan du travail réalisé au cours de l'année avec les parents sur les quartiers.

Les destinations ont été élargies à des séjours en Ardèche, en Aveyron et en Isère, tout en maintenant les séjours été et hiver dans les Hautes-Alpes.

Devant la demande toujours forte de cette formule, il s'agit en 2014 de continuer à développer cette action qui donne aux familles les moyens de découvrir un autre environnement, en renforçant la fonction parentale ou en recréant le lien parents-enfants par la réalisation d'un projet, et la pratique d'activités en commun.

En réservant un lieu d'accueil adapté au concept de vacances familiales, et en impulsant un catalogue d'activités et de services à découvrir, cette action propose de préparer, d'inciter à un départ en vacances pour les familles à faibles revenus. Elle permet une ouverture culturelle favorisant le respect de l'environnement et l'épanouissement personnel au sein de la cellule familiale.

4 - Actions spécifiques (hors été)

Comme chaque année, des sorties éducatives à la journée, sur un week-end, ou à la semaine sont proposées pour compléter ce dispositif, en concertation avec les structures œuvrant sur les quartiers. Il s'agit dans tous les cas de préparer et de réaliser des séjours (soit pour les enfants soit pour les jeunes, soit pour les familles) qui sont l'aboutissement d'un travail de terrain auprès d'une activité des centres aérés, ou d'un prolongement illustrant l'ouverture prônée par l'accompagnement à la scolarité, ou encore l'expression d'un besoin de partager en famille.

Les périodes à reconduire sont en priorité les mercredis de mai-juin, les vacances de Toussaint, et les week-ends de découverte à la neige.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **DÉCIDER** la mise en œuvre de ce dispositif 2014 d'aide aux départs en séjours de vacances, aux accueils en loisirs de proximité et de soutien à la parentalité.

- **DIRE** que ces actions d'un montant prévisionnel de 170 000 € sont inscrites au budget de la Direction Jeunesse et Vie Étudiante sur la ligne n° 924 23 6288 1772 qui présente les disponibilités suffisantes.

2014.836 - DISPOSITIF AIDES AUX VACANCES ET LOISIRS 2014 POUR LES ENFANTS ET FAMILLES AIXOISES.

Présents et représentés	: 48
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/01/2014
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**